

34^{ème} Rallye De MEUSE National

Coupe de France des rallyes (coeffcient 3)

28 FÉVRIER au 01 MARS 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :

- Lundi 22 décembre 2025

Ouverture des engagements :

- Lundi 22 décembre 2025

Clôture des engagements :

- Lundi 16 février 2026

Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

- Vendredi 27 février de 13h30 à 17h30
Lieu : Parc ANDRA GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU
- Samedi 1 mars de 8h00 à 12h00 au contrôle technique 2 route de Neufchâteau 55130 GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU

Dates et heures des reconnaissances :

- Vendredi 27 février de 14h00 à 18h00,
- Samedi 28 février de 8h00 à 15h30,

Vérifications administratives le :

- Samedi 28 février de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00
Lieu : Contrôle technique 2 route de Neufchâteau 55130 GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU

Vérifications techniques le :

- Samedi 28 février 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 15h15
Lieu : Contrôle technique 2 route de Neufchâteau 55130 GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU

Heure de mise en place du parc de départ le :

- Samedi 28 février à l'issu des vérifications techniques
Lieu : 55130 GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU

1ère réunion des Commissaires Sportifs le :

- Samedi 28 février 2026 à 15h30
Lieu : PC Course, Place de l'hôtel de ville mairie 55130 GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU

Publication des équipages admis au départ le :

- Samedi 28 février à 16h00
Panneau d'affichage, Place de l'hôtel de ville mairie 55130 GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU
Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Publication des heures et ordres de départ de la 1ère étape :

- Samedi 28 février à 16h45
Panneau d'affichage, Place de l'hôtel de ville mairie 55130 GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU
Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Départ de la 1^{ère} étape :

- Samedi 28 février à 18h00
Lieu : Parc ANDRA GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU



Arrivée de la 1^{ère} étape :

- Samedi 28 février à partir de 19h51

Lieu : Parc ANDRA GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU

Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape :

- Samedi 28 février à partir de 22h00

Panneau d'affichage, Place de l'hôtel de ville mairie 55130 GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU

Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Départ de la 2^{ème} étape :

- Dimanche 1 mars à 7h30

Lieu : Parc ANDRA GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU

Arrivée de la 2^{ème} étape :

- Dimanche 1 mars 16h00

Lieu : Parc ANDRA GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU

Vérification finale le :

- Dimanche 01 mars à l'issue de l'épreuve

Lieu : GARAGE BREUIL à TREVERAY

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye :

- 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée.

Panneau d'affichage, Place de l'hôtel de ville mairie 55130 GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU

Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Remise des prix le :

- Dimanche 1 mars

- Sur le podium d'arrivée à GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA 55 organise le 34^{ème} rallye National De MEUSE en qualité d'organisateur administratif

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue grand Est du Sport Automobile le 14/11/2025 sous le numéro 2 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro - en date du / /

Comité d'Organisation

Président : GUY JANNY ORGANISATEUR

Membres : Les membres de l'ASA 55

Secrétariat du rallye : ASA 55 11 ROUTE DE BAR 55000 BUSSY LA COTE

Site internet. : **E MAIL asameuse55@gmail.com ou gjanny.stchristopheauto@orange.fr**

Permanence du Rallye : Mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU

Pendant toute la durée de l'épreuve : Mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU

Organisateur technique

Nom : ASA 55

Président : GUY JANNY

Secrétariat du rallye Mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU

« Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA ».

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom	N° de Licence
Observateur FFSA		
Président du Collège	COTTET PATRICE	8012
Membre du Collège	CLEMENT JACKY	59
Membre du Collège	CONDAMIN Claude	122813
Secrétaire de Collège	PECCAUD Mimi	2309
Directeur de course Général	BIDAL JEAN CHARLES	1625
Directeur de course Adjoint Pcs	STOCKLE THIERRY	3500
Directeur course pc es	OUDART FABRICE	8912
Directeur course pc es	CLAUDE David	221403
Directeur course es	CASTEL DENIS	234077
Directeur adjoint es	DEVEAUX OLIVIER	1751
Directeur course es	ANGELMAN ALAIN	214977
Directeur course adjoint es	MATHIO EDWARD	
Relation Concurrents	ANGELMAN JOCELYNE	233639
Relation Concurrents	MULLER LAURE	20272
Medecin pc	THIBONNET JULIE	
Médecin en ES	WIEDENKELLER MICHEL	146262
Médecin en Es	EHLINGER J CLAUDE	236682
Responsable Sécurité Autorité	JANNY GUY	17573
Commissaires Technique	PROTOIS GERARD	1906
Commissaire Technique	LORRAIN Michel	105082
Commissaire Technique	CHRISTOPHE CELINE	341328
Responsable Commissaire Technique		
Responsable nouveau départ	HAEFFELIN DANIEL	12679
Commissaire Technique	Roger Colibert	59209
Classement informatique	Gérard Peureux	
Responsable Commissaire	VERNIER REMY	255448
Responsable Parc de regroupement	GERARD SEBASTIEN	119320
Véhicule Tricolore	HECTOR J CLAUDE	1806
Véhicule Info/Sono	MATTER FABIENNE	43873
Véhicule Damier	HUMBERT Jean claude	21139
Relation Presse	JANNY GUY	17573
Juge de faits	NOIRANT MAURICE	230,11
Speaker	Ohmer didier	1905
ChronométreurS	FRANCHI FRANCOISE	214894
Chronométreurs	Nathalie THIERRY	342012
Chronométreurs	FAIVRE Sylvie	11039
Chronométreurs	MILLET Martial	12596

1.2P. ELIGIBILITE

Le 34^{ème} Rallye National De MEUSE compte pour la **Coupe de France des rallyes 2026 coef.3** et le championnat de la **Ligue Grand Est du Sport Automobile 2026**

1.3P. VERIFICATIONS

- Les équipages engagés consulteront à partir du MERCREDI 26 FEVRIER, l'heure de convocation aux vérifications administratives, Sur la page Facebook ASA 55

Lors de ces vérifications les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire (pilote et co-pilote) en cours de validité
- Licence sportive (pilote et co-pilote) valable pour l'année en cours
- La fiche d'homologation
- Le passeport technique de la voiture
- Attestation d'autorisation de prêt de voiture le cas échéant
- Les deux fiches d'enregistrement des équipements de sécurité

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, les fiches de contrôle des reconnaissances et contre émargement le briefing pilote écrit.

Les voitures devront être obligatoirement "stickers" (plaques, numéros, publicité etc....) avant de passer aux vérifications techniques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au «34^{ème} Rallye DE MEUSE National » doit adresser au secrétariat du rallye, à ASA 55 Mr GUY JANNY 11 ROUTE DE BAR 55000 BUSSY LA COTE

- la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le Lundi 16FEVRIER **à minuit (cachet de la poste faisant foi).**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures maximum.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550€ + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 556 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1100€ + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 1106 €**
- Équipage complet Asa 55 - 500€ et plus de 250 kms du départ : **500€ + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 506 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de ASA 55

Pour les engagements envoyés par e-mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement.

Du fait de leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

Les forfaits devront être déclarés obligatoirement Par écrit au siège de l'ASA ou par mail à :
gjanny.stchristopheauto@orange.fr

En cas de non-présentation, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de : 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye et de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

3.3P. ORDRE DE DEPART.

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Après LE 1 er REGROUPEMENT Pour les étapes suivantes, le départ Pourra ETRE donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "nouveau départ après abandon" par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. Attribution des numéros.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans les lieux définis dans le road book

4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification.

L'assistance sera autorisée dans les lieux définis dans le road book.

4.3.1.4. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,

- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. Additif à venir

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 34ème Rallye de Meuse national représente un parcours de **201,44 kms**

Il est divisé en 2 étapes et 2 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **95,96 KMS (47,64%)**

Les épreuves spéciales sont

1ère étape :

ES 1 - Ville de Gondrecourt 14,860 kms

ES 2 - Portes de Meuse 9,130 kms

Pour un total de 23,990 kms

2e étape :

ES 3/5/7 - Ville de Gondrecourt 14,860 kms

ES 4/6/8 - Porte DE Meuse 9,130 kms

Pour un total de 71,970 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

6.2.P RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**, des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 27 février de 14h00 à 18h00,
- Samedi 28 février de 8h00 à 15h30.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

TOUS LES EQUIPAGES RECEVRONT UN ROAD BOOK :

- Vendredi 27 février de 13h30 à 17h30
Lieu : Parc ANDRA GONDRE COURT-LE-CHÂTEAU
- Samedi 1 mars de 8h00 à 12h00 au contrôle technique 2 route de Neufchâteau 55130 GONDRE COURT-LE-CHÂTEAU

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10 P , PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués : Prix Cumulables

SCRATCH	1er	300 €. + 1 coupe
	2ème	150 €. + 1 coupe
	3ème	75 €. + 1 coupe

CLASSE	1er	200 € + 1 coupe	(100 € si moins de 4 partants)
	2ème	100 €. + 1 coupe	(si moins 6 partants)
	3ème	50 € + 1 coupe	(si moins 10 partants)

1er Équipage féminin 100€

Les chèques seront envoyés au plus tard pour le 10 mars 2026.

La remise des prix se déroulera à l'issue de l'arrivée, Parc fermé, parking,
podium arrivée